

Projet pédagogique

Commune de Prémanon

Mis à jour le 25 Juin 2019

Le projet pédagogique a été élaboré en tenant compte du projet éducatif de la commune et du fonctionnement proposé par l'équipe d'animation. Ce projet n'est pas figé et peut à tout moment faire l'objet de modifications.

I LE CONTEXTE

La commune de Prémanon compte 1199 habitants et s'étend sur 2818 hectares. Elle se situe dans le Haut-Jura, au sein de la communauté de communes de la Station des Rousses Haut-Jura, en frontière avec le territoire Suisse et fait partie du Parc naturel régional du Haut-Jura.

Cette commune connaît une forte croissance démographique depuis ces dix dernières années. C'est une population jeune et dynamique.

Le tissu associatif local est actif et tend à développer ses activités en faveur du sport, de la culture et de la jeunesse.

Le village dispose d'un terrain multisports et d'un terrain de pétanque, d'une patinoire (la seule du département) et d'une salle des fêtes, et de petits commerces.

L'accueil périscolaire se situe au Pôle Petite Enfance (PPE), 80 rue de l'Abbé Barthelet à Prémanon, inauguré en août 2009, et à l'école élémentaire de Prémanon, 211 rue du Moine Manon, totalement réhabilitée en 2018, en termes de sécurité et d'accessibilité, suite à la création d'une sixième classe et un aménagement des locaux pour l'accueil de loisirs. Le PPE regroupe la crèche, les deux classes de maternelle en double niveau, le restaurant scolaire ainsi qu'une partie de l'accueil de loisirs périscolaire. L'autre bâtiment comprend l'école élémentaire (de la grande section au CM2) et l'autre partie de l'accueil de loisirs.

II PRESENTATION DE LA STRUCTURE

L'accueil de loisirs périscolaire fonctionne tous les jours de la semaine en période scolaire et dispose dans le PPE :

- D'un hall pour accueillir les familles, avec les vestiaires
- D'une salle d'activités
- D'une salle de motricité (Mise à disposition par l'école)

- De salles de classe (Mise à disposition par l'école)
- De deux dortoirs (partagés avec l'école)
- De sanitaires adultes et enfants
- D'une cours accessible depuis la salle de motricité, délimitée et sécurisée.

Il dispose aussi dans les locaux de l'école élémentaire :

- D'une bibliothèque (mise à disposition par l'association « Mots Mêlés »)
- D'une salle d'atelier (partagée avec l'école)
- D'un grand hall (partagée avec l'école)
- D'un bureau de direction

La structure est aménagée de façon à accueillir des enfants en situation de handicap moteur.

III LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Le projet éducatif a été élaboré par l'équipe municipale et repose sur les grands axes suivants :

- Créer des liens entre toutes les structures éducatives et développer une politique éducative globale et cohérente sur le territoire communal.
- Favoriser l'appropriation du patrimoine local par les jeunes Prémanoniers, notamment en développant les liens intergénérationnels.
- Développer l'éducation à la citoyenneté, par la connaissance et le respect de leur environnement naturel.
- Encourager les pratiques culturelles ainsi que l'acquisition de savoirs et connaissances diverses.

L'adjoint à la Jeunesse a présenté les objectifs éducatifs de la commune à l'équipe d'encadrement de l'accueil de loisirs, qui partage ce projet et la volonté d'inculquer des valeurs de respect, de partage, de tolérance et de responsabilité. Ces valeurs permettent de donner du sens à nos actions et assurent un bon équilibre et l'épanouissement de l'enfant.

Par nos intentions éducatives, nous souhaitons pour l'enfant :

- Etre à son écoute
- Favoriser son épanouissement
- Susciter une prise de conscience de son environnement
- Développer des temps de loisirs

Les objectifs pédagogiques proposés ci-dessous nous permettent de tendre vers ces intentions

1er objectif : Respecter le rythme de l'enfant

- En tenant compte de la journée d'école dans l'organisation de l'accueil.
- En s'adaptant aux capacités de chaque enfant.
- En respectant la réalité d'une tranche d'âge.

2ème objectif : Favoriser la socialisation et la vie en groupe grâce à l'apprentissage du respect des autres, du matériel et de l'environnement

- En apprenant à l'enfant la notion de « RESPECT » entre eux et avec les animateurs. Nous mettons en place des règles de vie en début d'année en concertant les enfants afin que ceux-ci créent des supports ludiques mis en place dans chaque salle. De cette façon les enfants peuvent s'y référer lorsqu'ils le souhaitent. Rappeler régulièrement ces règles aux enfants afin qu'ils se rendent bien compte, et ce, dès tout petit qu'il y a un cadre et que l'on ne fait pas n'importe quoi en collectivité. Impliquer les enfants dans le rangement des jeux et jouets lorsqu'ils partent ; c'est ainsi respecter les personnes qui restent le soir pour le nettoyage des salles.
- En sensibilisant les enfants au respect du matériel. Nous leur expliquons l'intérêt de prendre soin des jeux et jouets mis à leur disposition et de respecter le mobilier.
- En sensibilisant les enfants au respect de l'environnement.
- En utilisant parfois du matériel de récupération pour nos activités manuelles telles que des rouleaux essuie-tout, du carton, etc...
- En sensibilisant les enfants à la différence. Nous sommes tous différents, de par notre physique, nos origines, notre culture...
- En favorisant les liens intergénérationnels.

3ème objectif : faire de l'accueil de loisirs un lieu de découvertes et d'échanges

- En développant l'imagination de l'enfant, nous proposons des activités diverses et variées.
- En contribuant à l'enrichissement culturel mais aussi physique de l'enfant. Nous leur proposons des jeux de société, des ateliers spécifiques mais aussi des jeux sportifs et/ou en extérieur (relais, jeux avec des ballons, jeux de coopération, etc....) et des sorties les mercredis après-midi.
- En favorisant les échanges entre animateurs et enfants. Il s'agit d'instaurer un climat de confiance entre l'enfant et l'animateur afin qu'ils puissent ensemble passer de bons moments. L'animateur doit être à l'écoute des besoins de l'enfant et y répondre à tout moment.

4ème objectif : développer l'autonomie de l'enfant, lui donner confiance en lui

- En le laissant faire seul le plus possible, et ce, dès son arrivée à l'accueil, le stimuler dans les actions du quotidien (mettre son manteau, l'enlever par exemple).
- En le laissant seul après une explication d'activité (mais en ayant toujours un œil dessus et en intervenant si besoin est) pour voir comment il se comporte.
- En faisant respecter les règles d'hygiène de base telles que le passage aux toilettes et le lavage des mains avant le déjeuner et le goûter. Il nous semble essentiel de leur inculquer dès leur plus jeune âge ces notions d'hygiène élémentaire.

IV LES MOYENS

- **Méthode pédagogique :**

Il convient d'intégrer l'accueil périscolaire dans la globalité de la journée. Il faut donc prendre en compte le fait que certains enfants n'aient pas l'énergie ou la volonté de se lancer dans des activités compliquées. Les activités proposées doivent être adaptées au rythme et à l'âge des enfants. La mise en place des nouveaux rythmes scolaires à générer une nouvelle organisation pour une meilleure prise en charge de l'enfant.

Après le temps scolaire, « un temps libre » est mis en place où chacun a la possibilité de décompresser après une journée riche ou au contraire pour que les plus petits, sortant de la sieste puissent se réveiller tranquillement. Attention cependant à ne pas s'y méprendre, « libre » ne veut pas dire « laxiste » et « sans surveillance ». La vie collective nécessite tout un ensemble de règles devant être respecté à chaque instant.

- **Moyens humains** :

L'équipe d'animation est composée de 9 personnes.

Elle est répartie comme suit :

- 1 directrice BP Jeps Loisirs Tout Publics
- 5 animateurs BAFA, dont 1 titulaire du BAFD
- 1 ATSEM
- 1 personne en renfort pour les repas
- 1 personne gérante des temps de restauration, aussi diplômée BAFA
- des intervenants extérieurs ponctuels, répartis sur différentes périodes de l'année selon les activités mises en place.

- **Le rôle de la directrice**

- coordonner les actions éducatives.
- organiser les activités et établir les programmes d'activités, en accord avec l'équipe d'animation.
- être le lien entre l'équipe pédagogique et les élus.
- assurer une gestion administrative en partenariat avec le secrétariat de mairie.
- gérer les inscriptions des enfants.
- assurer une gestion de l'accueil (répartition des animateurs et leurs absences) avec la collaboration du Secrétaire général de Mairie.
- assurer une bonne hygiène des locaux (en collaboration avec les animateurs chargés du nettoyage).
- gérer le budget alloué pour l'année scolaire (commande du matériel pédagogique, les intervenants extérieurs, les sorties, les animations évènementielles...).
- accueillir les familles, répondre à leurs questions et les rassurer si besoin.

- être en relation avec la Mairie, La D.D.C.S.P.P, la CAF, mais aussi avec le corps enseignant.
- conduire le projet pédagogique avec l'équipe, et en assurer le suivi.
- gérer la transmission des informations aux familles (menus, programmes, ...).

- **Le rôle de l'animateur :**

Pour un bon fonctionnement de notre structure, les animateurs doivent être accueillants vis-à-vis des familles qui confient leurs enfants. De même, ils doivent être rassurants, patients et à l'écoute des besoins et des envies des enfants. En tant qu'animateurs, ils doivent avoir l'esprit d'équipe et savoir instaurer d'excellentes qualités relationnelles. L'équipe doit être irréprochable en ce qui concerne sa tenue vestimentaire, son vocabulaire et son attitude face aux enfants.

L'animateur est le garant de la sécurité physique et affective de l'enfant et doit connaître le cadre législatif dans lequel il évolue.

- Il doit préserver le rythme de l'enfant : l'animateur prend en compte les capacités de l'enfant, de son âge.
- Il doit donner à l'enfant la possibilité de faire des choix : l'animateur propose des activités variées en fonction des événements ou des thèmes.
- Il doit être présent de façon active : l'animateur doit être à l'écoute de l'enfant, s'il a besoin de se confier. Il doit participer activement aux jeux et veiller à la sécurité de l'enfant, (surveillance et respect des règles d'encadrement) aider les plus petits.
- Il doit donner à l'enfant des règles de vie en collectivité : expliquer les règles liées à l'environnement (respect du matériel, des lieux), le respect du groupe (des animateurs, des autres enfants, des parents), les interdictions et les obligations, répéter les règles si besoin avant la mise en place des activités.

En équipe, les animateurs devront aussi planifier et préparer les activités proposées.

V FONCTIONNEMENT

L'accueil de loisirs accueille des enfants âgés de 3 à 11 ans, scolarisés à l'école de Prémanon.

Le fonctionnement de l'accueil de loisirs est défini par un règlement intérieur, voté en conseil municipal.

- **Les horaires**

L'accueil de loisirs est ouvert tous les jours en période scolaire.

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- le matin : de 6h45 à 8h30 (arrivée échelonnée avec possibilité d'apporter son petit déjeuner)
- le midi : de 11h30 à 13h20 pour les maternelles et de 11h45 à 13h30 pour les élémentaires (deux services de restaurations scolaires).
- le soir : de 15h40 à 18h15 (pause, goûter, petits jeux et TAP)

Le mercredi :

- le matin : de 6h45 à 8h30 (arrivée échelonnée avec possibilité d'apporter son petit déjeuner)
- le midi : de 11h55 à 13h15 (un seul service)
- l'après-midi de 13h15 à 18h15 (sieste pour les petits et programme d'activités). Départ possible à partir de 16h15.

- **Les tarifs**

Les tarifs sont définis annuellement par le conseil municipal.

- tarif repas : de 2.55€ à 6.63€.
- tarif horaire accueil de loisirs : de 0.18€ à 3.71€.
- tarif Vacation de 15h40 à 16h15 : 0.10€ à 2.16€
- tarif Matin de 6h45 à 7h30 : de 0.13€ à 2.78€

Le calcul est effectué en fonction du revenu fiscal de référence et le nombre d'enfants dans la famille.

- **Les liens famille-écoles**

L'accueil périscolaire est un lien de transition entre le temps en famille et le temps scolaire et doit assumer un rôle d'intermédiaire, notamment en matière de transmissions d'informations

- Les déplacements

8h25 : Les mercredis, un animateur accompagnera les enfants de l'école élémentaire dans leur école.

11h45 (ou 11h55 le mercredi) : 3 animateurs récupèrent les enfants de l'école élémentaire dans le hall du rez de chaussée. Un animateur pour chaque classe fait l'appel des enfants qui restent à la cantine et les conduisent au restaurant scolaire après un petit temps récréatif. Les mercredis, ils seront accompagnés directement après l'école.

17h15 : 2 animateurs accompagnent au PPE, les enfants ayant participé au TAP à l'école élémentaire, et étant inscrits sur le créneau 17h15 - 18h15. Tous les enfants sont rassemblés sur ce dernier temps.

- Une journée type :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

➔ **Accueil du matin de 6h45 à 8h30** (2 animateurs sur chaque site)

Les enfants seront accueillis sur les deux sites, en fonction de la classe dans laquelle ils sont.

6h45 : Arrivée échelonnée des enfants avec possibilité de prendre le petit déjeuner fournit par les parents.

Les enfants peuvent lire, dessiner, jouer seul, en petits groupes ou avec les animateurs.

8h15 : Rangement de la salle avec les enfants.

8h25 : Si besoin, les enfants passent aux toilettes, se lavent les mains, rangent les doudous et vont dans leurs classes.

➔ **Pause méridienne de 11h30 à 13h15** (8 animateurs)

4 animateurs gèrent les enfants de maternelle et 3 sont avec les primaires, avec en plus une personne pour le service.

Le temps du repas doit être pour l'enfant un moment de détente, de partage, de plaisir et de retrouvailles avec les « copains ». Il doit favoriser la découverte, l'apprentissage d'une certaine autonomie et permettre les échanges entre enfants mais aussi avec les animateurs.

1^{er} service de 11h30 à 12h20 : Les animateurs font l'appel dans les classes puis les enfants passent aux toilettes, se lavent les mains et ils se regroupent en salle de motricité. Une fois qu'ils sont comptés, ils se rendent au restaurant scolaire. Chaque enfant est libre de choisir sa place.

Les animateurs sont à table avec les enfants. Chaque enfant goûte ce qu'il a dans son assiette, mais on ne le force pas à tout manger. A la fin du repas, chaque enfant empile son verre et range les couverts dans un pot, situé au centre de la table.

2^{eme} service de 12h20 à 13h10 : Les enfants de l'école élémentaire sont récupérés au rez de chaussée par les animateurs. Les enfants sont comptés et s'habillent (temps de préparation plus important l'hiver avec les combinaisons, bottes, gants....) pour sortir sur le terrain multisports situé à 20 mètres de l'école. En cas de mauvais temps, les enfants sont répartis par petits groupes dans différents lieux : bibliothèque, salle d'atelier, hall, où des jeux, des livres, des crayons, ... sont mis à disposition.

Ils peuvent s'amuser librement mais sous surveillance, ou faire des jeux avec les animateurs.

Les animateurs regroupent les enfants, les comptent et partent à pieds au restaurant scolaire.

Ils rentrent par groupe de 10 enfants environ, pour éviter de déranger les plus petits qui sont déjà installés, et aussi éviter les débordements dans la file d'attente. (Passage lavabos/toilettes).

Le fonctionnement est le même que pour les plus jeunes : choix de sa place, les animateurs à table (lorsque les effectifs le permettent), débarrassage des assiettes et couverts,... Par contre, à la différence des petits, les grands se servent, en prenant soin de partager de façon équitable, avec l'aide des animateurs. Un chef de table est désigné à chaque début de repas, qui aura en charge, entre autre, de servir l'entrée et de remplir le pot d'eau.

13h30 : les enfants de l'élémentaire sont ramenés dans la cour de l'école auprès des enseignants.

En parallèle, les enfants de l'école maternelle, après avoir eu une pause récréative de 30 à 35 minutes ont en temps calme de 10 min environ. Puis ils se préparent pour la sieste (les petits et les moyens) tandis que les grandes sections rentrent en classe (vers 13h20).

→ Le soir 15h40-18h15

Le périscolaire du soir est organisé en trois créneaux.

15h40-16h15 : Pour les enfants du PPE, les animateurs vont chercher les enfants dans les différentes classes, font l'appel et les comptent. Ils prennent leur goûter (fournis par les parents) avant de faire un petit temps récréatif, en intérieur ou en extérieur, sous la surveillance des animateurs. Vers 16h15, soit les enfants partent avec leurs parents, soit s'installent pour participer aux activités.

Pour les enfants de l'élémentaire, l'organisation est la même, mais ils restent dans les locaux de l'école élémentaire. Ils goûtent puis ont une pause récréative avant de partir sur les différentes activités proposées ou partir avec leur =s parents.

16h15-17h15 : Il ne reste que les enfants inscrits aux activités périscolaires du TAP. L'atelier dure 45 minutes environ.

Le dernier quart d'heure est réservé pour le nettoyage et le rangement des activités.

Aucun départ ne sera accepté durant ce créneau, sauf cas exceptionnel, validé par le (la) directeur (-rice).

17h15-18h15 : Tous les enfants inscrits sur ce créneaux sont regroupés au PPE. Départ échelonné des enfants.

Les mercredis :

Compte tenu des petits effectifs, et des locaux plus adaptés aux petits, les temps d'accueil des mercredis se déroulent au PPE, du matin au soir, pour tous les enfants.

→ Accueil du matin de 6h45 à 8h30 (1 ou 2 animateurs)

L'accueil du mercredi matin se déroule de la même façon que les autres jours.

→ Pause méridienne de 11h30 à 13h15 (3 ou 4 animateurs)

1 animateurs pour les enfants de maternelle et 2 pour les primaires avec en plus une personne pour le service, sont prévus, mais cela peut diminuer en fonction des effectifs.

11h55 : Il n'y a qu'un seul service étant donné que les effectifs sont plus faibles que le reste de la semaine.

Le service se passe de la même façon que les autres jours pour les maternelles et les élémentaires (prise du repas, débarrassage, ...)

13h à 13h45 : Les enfants ont un petit temps récréatifs à l'extérieur ou à l'intérieur, en fonction de la météo, sous la surveillance des animateurs. Durant ce temps, les enfants qui ne sont pas inscrits l'après-midi quittent l'accueil de loisirs.

→ L'après-midi de 13h15 à 18h15 (2 ou 3 animateurs):

13h30 : Les enfants qui en ont besoin (principalement les petites et moyennes sections) sont installés à la sieste dans les dortoirs et surveillés jusqu'à leur endormissement. L'animateur les surveille ensuite depuis l'extérieur en allant les voir régulièrement. Lorsque les enfants sont réveillés, ils se lèvent et une petite activité adaptée à leur âge leur est proposée.

Les autres enfants, la plupart du temps, dans les locaux de l'école élémentaire, enchainent ensuite avec l'activité proposée par l'animateur.

15h30 : Les derniers enfants de la sieste sont réveillés, quant aux autres, ils rangent l'activité avec les animateurs. Puis ils s'installent pour prendre le goûter (fourni par les parents).

Aucun départ ne sera accepté entre 13h45 et 16h15, sauf cas exceptionnel, validé par le (la) directeur (-rice)

16h15 à 18h15 : Départ échelonné. Des activités sont aussi proposées (jeux, activités manuelles, ...). Tous les départs se font depuis le PPE.

- L'activité

C'est un moment pour l'enfant de détente et de plaisir qui peut permettre de dialoguer avec les autres enfants et l'adulte.

L'activité doit être en adéquation selon le temps d'accueil où elle se déroule et doit prendre en considération les différents besoins de l'enfant en s'adaptant à son âge et à ses capacités.

Nous proposons aux enfants des activités variées, manuelles, culturelles et sportives avec une thématique différente chaque mois.

- **Entretien des locaux**

Il est assuré en intégralité par les animateurs chaque soir afin de répondre à des normes d'hygiène strictes. Le nettoyage des tables est effectué chaque soir ainsi que le balayage et le lavage de tout l'Accueil Périscolaire. De même nous accordons une importance toute particulière à l'entretien des blocs sanitaires nettoyés et désinfectés tous les soirs. Les dortoirs sont nettoyés 2 fois par semaine tous les mercredis et vendredis.

VI - Evaluation

L'évaluation se fera en plusieurs temps, et sous différentes formes :

- Il y aura deux réunions bilan dans l'année, rassemblant les élus et le personnel de l'accueil de loisirs (en milieu d'année scolaire et en fin d'année).
- Les réunions hebdomadaires de l'équipe d'animation pourront aussi permettre certaines fois, de faire des bilans et évaluer le fonctionnement de la structure.
- L'équipe d'animation sera aussi convoquée individuellement, une fois par an. Lors de ces entretiens, les bilans individuels pourront aussi servir d'évaluation.
- Tous les 2 ans, des questionnaires de satisfaction seront transmis aux parents, afin d'avoir leur avis sur la structure et son fonctionnement.

Les résultats de cette évaluation peuvent impliquer de reconsidérer le projet et son application.

Les objectifs seront évalués séparément :

1° Respecter le rythme de l'enfant

- Les enfants ont-ils la possibilité de rester dans le calme ou au contraire se « défouler » ?

- Combien d'activités différentes ont été proposées ?

2° Favoriser la socialisation et la vie en groupe

- Les enfants peuvent-ils nous expliquer clairement la notion de « respect » ?
- Les règles de vie sont-elles comprises et appliquées par les enfants ?
- Se sentent-ils vraiment concernés par le respect des jeux, du matériel qui les entourent et par le rangement ?

3 ° Faire de l'accueil un lieu de découvertes et d'échanges :

- Laissons-nous suffisamment le temps aux enfants d'échanger avec nous ?
- Ont-ils le moyen d'exprimer leurs envies ?
- Les enfants ont-ils bien adhéré aux activités entreprises sur l'environnement ?

4 ° Développer l'autonomie :

- Combien d'enfants ont besoin d'aide pour les gestes du quotidien (enfiler et enlever leur manteau,...)
- Mettons-nous suffisamment les enfants à contribution pour renforcer cette autonomie ? (débarrassage et nettoyage des tables après le goûter) ?
- Avons-nous mis en place des outils permettant à l'enfant d'exprimer ses idées ?
- L'enfant a-t-il pu prendre des initiatives ?

L'enfant est placé au centre du dispositif qu'est l'accueil périscolaire.